

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Rejeté

N° CD560

AMENDEMENT

présenté par
M. Roseren, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« du loup »

les mots :

« de l’espèce ».

II. – À la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« en principe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.